WP4 – COMMUNICATION A L'USAGE DES AUTORITES PUBLIQUES

RAPPORT FINAL – DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS PARTENAIRES

Titre

WP4 – Communication à l'usage des autorités publiques

Rapport final – développements dans les pays partenaires

Auteur

Jan Bárta, Centrum pasivního domu (Centre de la Maison Passive), république tchèque

Documents utilisés

Günter Lang, IG Passivhaus Österreich, Autriche

Wouter Hilderson, Passiefhuis-Platform vzw, Belgique

Franz Freundorfer, Passivhauskreis Rosenheim Traunstein e.V., Allemagne

Ljubomir Miščević, University of Zagreb, Faculty of Architecture, Croatie

Peter Ekart, Mariborska razvojna agencija p.o., Slovénie

Kaisa Svennberg, IVL – Swedish Environmental Research Institute Ltd., Suède

Editeur
Centrum pasivního domu
Údolní 33, 602 00 Brno
info@pasivnidomy.cz
www.pasivnidomy.cz
t +420 511 111 810

Octobre 2010

Traduction réputée conforme: « La Maison Passive France », 10/2011

Index

CONTENU.....3

1. INTRODUCTION.....4

2. CHANGEMENT D'ATTITUDE VIS A VIS DES MAISONS PASSIVES.....5

2.1. RESUME PAR PAYS 5

3. EVOLUTIONS DES SUBVENTIONS.....8

3.1. RESUME PAR PAYS …….....8

4. CONCLUSION 10

1. Introduction

Le marché du bâtiment dans la plupart des pays est fortement régulé. Cela représente un obstacle conséquent pour les concepts de bâtiments innovants, tout particulièrement pour les bâtiments passifs et à très faible consommation énergétique et à leurs technologies. Comme le marché du bâtiment est un thème politique extrêmement sensible, les autorités publiques (les fonctionnaires tout comme les politiciens) se comportent de manière très "conservative", cela voulant dire qu'elles tendent à maintenir des règlements restrictifs pour protéger le public de technologies qui n'ont pas fait leurs preuves.

Ce groupe de travail s'est occupé du transfert de connaissance vis à vis des autorités publiques (politiciens et fonctionnaires). Le résultat est fortement basé sur les situations spécifiques dans les pays participants et sur d'intenses échanges d'expérience dans le cadre du consortium des relevant stakeholders from public authorities.

Le rapport final récapitule le développement des maisons passives dans les pays participants depuis le démarrage du projet « PASS-NET » (11/2007-10/2010), et s'intéresse au changement d'attitude des autorités publiques vis-à-vis des maisons passives ainsi qu'à l'évolution des subventions dans les pays participants (NDLT : Autriche, Allemagne, Belgique, Croatie, Slovénie, Suède).

Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet « PASS-NET » subventionné par IEE (Intelligent Energy Europe)

2. Changement d'attitude à l'égard des maisons passives

En accord avec les objectifs de l'UE en terme d'efficacité énergétique dans les bâtiments, dans presque tous les pays participants au projet PASS-NET, il y a un mouvement significatif vers des constructions publiques au standard maison passive (écoles, jardins d'enfant). Dans certains pays (Autriche, Allemagne), le nombre de villes et de régions où l'obligation de construire les bâtiments publics au standard basse consommation ou passif augmente fortement .

2.1. Résumé par pays

Pays	Description
Allemagne	• En octobre 2009, le gouvernement en Allemagne a changé et est passé d'une large coalition (SPD et CDU/CSU) à une coalition réduite (CDU/CSU et FDP). La connaissance des autorités publiques dans le domaine des bâtiments énergétiquement efficaces reste limitée. • EnEV 2010 (standard minimum pour la construction neuve) débute mi-2010. La nouvelle réglementation thermique se rapproche du standard Maison Passive. La prochaine version en 2015 devrait être très proche du standard MP.
Autriche	• 01/2008 Région Basse Autriche – les édifices publics de la région doivent être construits au standard passif. • 01/2008 Région Vorarlberg - Le "Servicepaket Nachhaltig:Bauen" ("paquet de services pour la construction durable") pour les communes a conduit à un boom de la construction de bâtiments publics énergétiquement efficaces – principalement au standard maison passive, y compris en rénovation. Les bailleurs sociaux sont obligés de construire les collectifs au standard passif. Grâce à cela, la moyenne de consommation de tous les collectifs construits (sociaux et privés) s'est considérablement améliorée depuis 2007: Année Collectifs Individuels 2006 42 kWh/m2a 56 kWh/m2a 2007 38 kWh/m2a 52 kWh/m2a 2009 21 kWh/m2a 38 kWh/m2a • 03/2009 Région Basse Autriche – La Basse Autriche se convertit à l'efficacité énergétique et aux maisons passives dans son programme pour le climat 2009 - 2012 • 12/2010 Région Vorarlberg – Démarrage des « critères écologique et énergétiques obligatoires » pour bénéficier des subventions aux communes. • La réglementation thermique fédérale n'a pas été modifiée jusqu'à présent.
Belgique	• 2006: subventions pour les maisons passives certifiées accordées en Flandre par certains fournisseurs d'énergie. La ministre de l'énergie et de l'environnement de la région de Bruxelles capitale,

	Evelyne Huytebroeck, proclame un futur passif pour Bruxelles Les plans de la future station polaire belge passive en Antarctique sont dévoilés. La première école passive et les premiers bureaux passifs sont certifiés. Sp.a, le parti socialiste flamand, démarre un programme en 10 points pour promouvoir la construction passive. • 01-2007: Bruxelles annonce une subvention de 100€/m2 pour les Maison Passives certifiées et les rénovations basse consommation. • 02-2007: Le ministre flamand Frank Vandenbroecke annonce la construction de 211 nouvelles écoles, toutes énergétiquement efficaces, dont 4 projets pilotes d'écoles passives. • 03-2007: le ministre wallon de l'habitat, des transports et du développement André Antoine lance une subvention wallonne pour les Maisons Passives certifiées, qui s'élève à 3500 € par maison. • 03-2007: démarrage d'une loi fédérale accordant une réduction fiscal de 600 € par an pour 10 ans aux Maisons Passives certifiées. • 05-2007: Bruxelles lance un appel à projet pour des projets pilotes durables, en promettant aux lauréats une subvention de 100 €/m2. • 10-2007: Le ministre flamand de l'habitat annonce le développement d'un projet pilote au standard passif dans l'habitat social. • 05-2008: le gouvernement flamand annonce un appel à projet pour 25 écoles passives, une évolution importante par rapport aux 4 du départ. • 10-2008: La banque Triodos démarre un prêt à taux réduit pour les Maisons Passives et la construction soutenable. • 11-2008: La ville d'Anvers décide de construire de nouvelles écoles au standard Maison Passive. • 1-2009: 3 projets pilotes dans l'habitat social sont annoncés, à Heistop-den-Berg, Dilsen-Stokkem et Wachtebeke. Tous atteindront le standard Maison Passive. • 11-2009: l'administration de l'énergie et de l'environnement de la région Bruxelles-capitale annonce la construction de leurs nouveaux bureaux: 15.000 m2 de bureaux passifs seront construits à Bruxelles.
Croatie	• La ville de Zagreb organise la première semaine de l'énergie de Zagreb avec deux journées de séminaire sur le facteur 10 en 2010. La feuille de route de la ville de Zagreb fait la promotion et suggère les bâtiments énergétiquement efficaces. La chambre Croate des architectes a créé le « conseil pour l'architecture énergétiquement efficace et soutenable ».
République Tchèque	• 2006 – Nouveau gouvernement avec un parti "vert" • 09/2008 – Le rapport de la commission indépendante au sujet des besoins

	énergétiques de la République Tchèque - recommande le standard basse consommation à partir de 2010, le standard Maison Passive à partir de 2015 pour tous les bâtiments. • 2009 - Préparation de la rénovation de la première école en utilisant des composants Maison Passive à Brno. • 2010 - Préparation d'un projet de résidence assistée, qui sera financé par la ville de Modrice (proche de Brno). Premier bâtiment au standard Maison Passive financé par une collectivité publique.
Slovénie	• 2008 – Premier jardin d'enfant construit au standard Maison Passive dans le nord-ouest de la Slovénie. • 2010 – Démarrage d'un schéma actualisé de subvention par le fond éco national, le « Fond Public Slovène pour l'Environnement ». La subvention passe d'une moyenne de 20% (subventions 2006-2009) à 25% de subvention pour l'année 2010. • 2010 – Construction d'un troisième jardin d'enfant passif, cette fois-ci finance par le village de Spodnji Duplek (près de Maribor). Le second jardin d'enfant au standard Maison Passive sera financé par les collectivités locales et le "Bureau Gouvernemental pour les Gouvernements Locaux et la Politique Régionale".
Suède	• 2006 – Démarrage du programme suédois pour les maisons passives et les maisons très basse consommation par l'Agence Suédoise de l'Energie. • 2007 – Première version des critères de la Maison Passive suédoise « Swedish Passivhus » est présentée par le FEBY (Forum for Energy Efficient Buildings) • 2008 – Révision des critères de la « Swedish Passivhus » • 2009 – Portvakten – un immeuble résidentiel de 8 étages utilisant la technique passive est réalisé. Le promoteur est la société publique de logement Hyresbostäder à Växjö. Une certification et système de vérification pour la "Swedish Passivhus" est développé et démarré par le FEBY (Forum for Energy Efficient Buildings). • 2010 – Le programme suédois pour les Maisons Passives et les maisons très basse consommation est présenté dans un atelier à la Convention de l'énergie suédoise en Mars 2010. Un nouveau programme de l'Agence Suédoise de l'Energie pour aider et promouvoir les constructions basse énergie, LÅGAN, est démarré.

Evolutions des subventions

Dans la plupart des pays, les Maisons Passives sont subventionnées, et de façon plus importante que les bâtiments moins efficaces énergétiquement. Différentes formes de subventions coexistent:

- prêts
- paiements directs
- réductions de taxes

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, les conditions pour accorder les subventions, évoluent dans le temps, pour être de plus en plus strictes jusqu'à ne plus subventionner que le standard le plus efficace énergétiquement: de l'aide au standard basse consommation jusqu'au standard Maison Passive. Dans certains pays, (République Tchèque) il n'y a plus que les Maisons Passives à être subventionnées (en construction neuve).

2.1. Résumé par pays

Pays	Description
Allemagne	• Jusqu'à présent les subventions sont sur le même niveau qu'en 2005. Les constructeurs de maisons neuves reçoivent un crédit avec un intérêt plus faible s'il construisent au standard Maison Passive. Pour les rénovations énergétiquement efficaces, les maîtres d'ouvrages publics ou privés reçoivent des subventions. Celle-ci dépend du standard énergétique atteint après rénovation.
Autriche	• 2007 Région Tyrol – Augmentation des subventions pour les Maisons Passives. • 01/2008 Région Vorarlberg - Augmentation des subventions pour les Maisons Passives. • 04/2008 Région Vienne – Les collectifs reçoivent une subvention supplémentaire de € 60.-/m^2 qui n'est pas remboursable. Elle permet de couvrir les coûts additionnels. • Développement des collectifs aidés au standard Maison Passive à Vienne: 2004 – 2009: 1.036 logements; 2010: 1.451 logements; 2011: 1.661 logements Au total 2004 - 2011 4.148 logements à Vienne • 10/2008 Région Basse Autriche - Augmentation des subventions pour les Maisons Passives. Les maisons individuelles au standard Maison Passive reçoivent une subvention de € 50,000,--. C'est 40% plus que pour le niveau de subventions énergétiques suivant. • 02/2009 Région Vienne – Augmentation extensive des subvention pour les rénovations thermiques. Nouveau modèle « à étages » allant jusqu'au standard Maison Passive. • 09/2009 Autriche - Déclaration (Art.15a) entre l'état d'Autriche et les régions en ce qui concerne les standards minimum de construction pour obtenir des subventions. • 01/2010 Région Carinthie – Nouvelles directive avec pour objectif les Maisons Passives. Les maisons individuelles au standard Maison Passive bénéficient d'une subvention de € 50.-/m^2 supérieure au niveau suivant.

	• 04/2010 Région Vienne - Augmentation des subventions pour les constructions Maisons Passives. • 09/2010 Région Tyrol – Nouvelle directive énergétique avec pour objectif les Maisons Passives.
Belgique	• Niveau fédéral: réduction fiscale pour les Maisons Passives certifiées pendant 10 ans de 600 € par an (indexé chaque année en commençant en 2006, la réduction fiscale actuelle est de 830 €/an). • Région Flandre: réduction fiscale par le biais de l'EPB (« Energieprestatieregelgeving »): là ou l'E80 est le niveau maximum autorisé, à partir de l'E60, des réductions fiscales stimulent les constructions énergétiquement efficaces. Des subventions supplémentaires sont données par le fournisseur d'énergie et sont directement liées au niveau de points « E » (calcul EPB). • Région Wallonie: 1500 € pour une Maison Passive certifiée, en plus des 5000,- € de subventions pour un bâtiment basse consommation. • Région Bruxelles-capitale: 100 €/m^2 pour une Maison Passive certifiée pour les premiers 150 m^2, 50 €/m^2 pour le reste. Pour rénover un bâtiment au niveau Maison Passive certifiée le propriétaire reçoit 150 €/m^2 pour les premiers 150 m^2, et 75 €/m^2 pour le reste.
Croatie	• Le fond de protection environnementale et d'efficacité énergétique donne des subventions pour les projets de réduction d'émission de CO_2 ce qui inclut la rénovation des bâtiments énergétiquement inefficaces. En 2010, premiers prêts à taux d'intérêt réduit pour les bâtiments énergétiquement efficaces et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.
République Tchèque	• 04/2009 – un schéma nouveau de subvention avec une aide pour les bâtiments au standard Maison Passive. Le programme est financé par le système de négociation des émissions (« Emission Trading System ») et doit fonctionner jusqu'en 12/2012.
Slovénie	• 05-2010: subventions plus élevées pour la construction ou l'achat de bâtiments basse consommation ou passifs. (Maison Passive calculée avec le PHPP'07 ($Q_h \leq$ 25 kWh/m^2a)). Le taux des subventions varient pour les premiers 200 m^2 fen maison individuelles et les premiers 150 m^2 en collectif de 36 €/m^2 jusqu'à 125 €/m^2 en rapport avec les calculs PHPP'07 de $Q_h \leq$ 25 kWh/m^2a jusqu'à $Q_h \leq$ 10 kWh/m^2. • 05-2010: Subventions supplémentaires pour l'achat de logement dans les immeubles résidentiels construits ou rénovés au standard Maison Passive calculés avec le PHPP'07 ($Q_h \leq$ 15 kWh/m^2a). La subvention est de 250 €/m^2 pour les premiers 100 m^2.
Suède	• 2009 La municipalité d' Östersund a introduit une réduction des coûts administratifs pour les permis de construire pour les Maisons Passives (critères suédois). • 2010 Le nouveau programme pour les constructions à très basse énergie LÅGAN offre des subventions pour les immeubles de démonstration mettant en œuvre les concepts de très basse consommation comme les Maisons Passives et des aides financières pour créer des réseaux pour la construction de bâtiments très basse consommation sur un niveau local ou régional.

4. Conclusion

Pendant les trois années du projet PASS-NET, le développement des maisons passives dans le secteur public a montré des progrès significatifs dans la plupart des pays participant au programme. Le but est d'implémenter pour la fin 2010 le « EPBD recast » dans les législations nationales. Il est très important d'implémenter cette directive de manière très efficace, non seulement dans les pays les plus en avance (Autriche, Allemagne, Belgique), mais avant tout dans tous les autres pays de l'UE27. Il ne faut pas uniquement se concentrer sue la construction neuve, mais aussi sur la rénovation. Aider les bâtiments à haute efficacité énergétique conduit à aider l'économie locale (emploi, travail valorisé, innovation) tout en améliorant l'environnement local. Il y a en outre une forte opportunité pour démarrer à cette occasion la formation continue des professionnels ainsi que d'initier des projets de R&D sur le thème de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.